

CARMEL MOU

L'affaire du Carmel d'Auschwitz est un bon révélateur de ces aberrations du monde où nous vivons (Voir *Le Monde* des 26 juillet 1986, 18 et 24 février 1987). Des catholiques polonais ont porté gravement atteinte au monopole qu'entendait exercer sur l'image d'Auschwitz la communauté juive. D'après le président de l'Alliance israélite universelle, la fondatrice de ce carmel aurait déclaré que les religieuses n'avaient pas besoin de l'autorisation des juifs « qui ne sont pas intéressés par Auschwitz, qui n'y ont pas édifié de monument et qui n'y sont pas morts ». Cette citation, que je ne garantis nullement, ferait d'elle une ultra-révisionniste. A quoi le professeur Steg a opposé la fine pointe de la pensée moderne : « Auschwitz est le symbole non pas d'un événement mais d'une chose : cette chose unique, inconcevable, impensable, et indicible qu'est la Shoah. »

A cela il n'y a évidemment aucune réponse concevable, pensable ou dicible.

Les choses furent rondement menées. Convoqués près de Genève dans une propriété de M. Edmond de Rothschild, les Polonais, avec à leur tête le cardinal-évêque de Cracovie, qui avait dû auparavant aller se recueillir à Yad-Vachem (Jérusalem), ont promptement capitulé. On leur laissait un an pour déguerpir mais comme les choses « se font lentement en Pologne » on leur a donné deux ans. Ils auront le droit de se mettre ailleurs, en dehors du périmètre sacré ainsi récupéré, pour créer un centre « d'information et de prière » ; ce qu'il faut entendre par « infor-

mation » a été aussi précisé par l'archevêque de Paris, le cardinal Lustiger : il s'agit de « lutter contre la désinformation et la banalisation de la Shoah et contre le révisionnisme. » Ce centre sera financé par les catholiques occidentaux. C'est ce même Lustiger qui a été chargé de rendre compte de cette réunion historique au pape qui avait pourtant déclaré un peu auparavant : « Une solution pourrait être trouvée si on tenait compte de ce que fut aussi la souffrance polonaise pendant la dernière guerre. »

Ce pauvre Wojtyla ne se rendait manifestement pas compte que la souffrance polonaise n'est pas unique, qu'elle est très concevable, pensable et dicible, et qu'elle ne vaut donc rien du tout. Peu importe l'histoire réelle, le fait qu'Auschwitz ait été durant toute la guerre un complexe de camps qui recevait des gens de toutes parts, de toutes confessions et de toutes nationalités. Peu importe les faits puisque ce qu'il faut, c'est précisément ne pas concevoir, ne pas penser et ne pas dire. Ceux qui tenteraient de se livrer à ces activités coupables seraient aussitôt étiquetés révisionnistes, c'est-à-dire criminels.

Le plus fascinant dans cette mince histoire, c'est le rapport de force : entre le sacré, tel qu'il est conçu par l'Église catholique en Europe, et le sacré, tel qu'il est affirmé par des associations *laïques* issues de la communauté juive, il n'a pas fallu deux heures pour que les catholiques remballent leur carmel et tout leur saint-frusquin. Ces pauvres âmes égarées n'avaient pas compris que la vraie religion de notre temps s'appelle la Shoah et qu'ils étaient au bord du sacrilège.

S. T.

LE VIEIL HOMME ET LA MER

Ernest Hemingway, tout le monde connaît l'auteur de *Le vieil homme et la mer*, un livre émouvant, faisant vibrer la corde sensible du lecteur. Ce *goy*, le plus populaire des écrivains étrangers en France a, croit-on, dû sa notoriété à la vigueur de sa plume, à la finesse de son propos.

En effet, cela ne fait aucun doute; qu'on en juge plutôt. Hemingway publiait en 1942 à New York un livre intitulé : « Les Hommes en guerre » (*Men at war*), qu'il faisait précéder d'une introduction de son cru. Cet écrivain, coutumier de la nuance, y tenait les propos très mesurés qu'on va lire :

Quand cette guerre [celle de 14-18] fut gagnée, l'Allemagne aurait dû être effectivement détruite de façon à ce que nous ne dussions pas avoir à la combattre de nouveau cent ans durant, ou, si cela avait été fait suffisamment bien, pour toujours.

Ce qui ne peut vraisemblablement être obtenu qu'au moyen de la stérilisation, laquelle peut être accomplie par une opération à peine plus douloureuse qu'une vaccination et peut être aisément rendue obligatoire. Tous les membres des organisations nazies devraient y être soumis si tant est que nous cherchions à obtenir une paix qui ne soit pas simplement un souffle d'air frais entre deux guerres. La façon dont nous gagnerons la guerre et celle dont la paix sera imposée n'ont aucune espèce d'importance, à partir du moment où, à défaut de recourir à cette opération, il y aura une nouvelle guerre sitôt que les nazis vaincus auront pu s'y préparer. Et ils y parviendront toujours, puisque les conquérants suivent certaines règles tandis que les Allemands n'en connaissent aucune. Mais actuellement il n'est pas indiqué de se faire l'avocat de la stérilisation puisque cela ne ferait qu'accroître la résistance que rencontrent sur le terrain le gouvernement et les troupes alliées. C'est pourquoi je ne m'en fais pas l'avocat. Je m'y oppose. Cependant là est la solution finale (*ultimate settlement*).

Eh oui, une âme sensible qu'Ernest Hemingway, passé maître dans la rhétorique et sachant manier le syllogisme.

Alain Guionnet

Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Elie Wiesel qui raconte **n'importe quoi...** Il suffit de lire certaine description de *La Nuit* pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique.

Pierre VIDAL-NAQUET
(ZERO, avril 1987, page 57)

L'affaire de la thèse de Nantes

Le texte ci-dessous, daté du 30 juin 1986, a été distribué sous forme dactylographique photocopiée le 2 juillet 1986 à l'entrée de la conférence de presse où le ci-devant ministre Alain Devaquet devait rendre publiques les conclusions de l'enquête administrative qu'il avait confiée à Monsieur le Recteur Jean-Claude Dischamp, et confirmer l'annulation de la soutenance de thèse, annoncée le matin même par Europe 1.

Un exemplaire en a été remis explicitement à l'intention du ministre, à sa secrétaire particulière.

Ce texte, qui contenait une appréciation prémonitoire sur le rapport Dischamp et l'attitude du ministre, était donc écrit alors que la thèse de Nantes était devenue une affaire médiatique, mais avant qu'elle ne soit devenue une affaire d'Etat.

Les informations qu'il contient surprendront les lecteurs qui ne connaissent l'affaire qu'à travers les différents médias. Toutes ces informations sont vérifiables.

Un recours en excès de pouvoir a été introduit par Henri Roques, contre la notification d'annulation de la soutenance de thèse, devant le tribunal administratif de Nantes. Nous aurons l'occasion de revenir sur les divers documents produits dans cette procédure, notamment le « Mémoire en défense » de l'université de Nantes, et sur la formidable fabrication de mensonges autour de cette thèse.

*Le 15 juin 1985 s'est tenue, à l'Université de Lettres de Nantes, la soutenance d'une thèse de doctorat intitulée : *Les « confessions » de Kurt Gerstein, étude comparative des différentes versions. Edition critique.* Le jury de thèse était constitué des Professeurs Rivière (Nantes), Allard (Lyon III) et Zind (Lyon II). A la suite de cette soutenance, Henri Roques a obtenu le titre de Docteur, avec la mention Très bien.*

Début mai 1986, une cabale universitaire prend naissance à Nantes, dans un article de *Ouest-France* et dans un dossier publié à Nantes par un hebdomadaire local (*Tribune*, n° 216 du 15 au 21 mai 1986) qui titre : « Université de Nantes. Mention Très Bien pour une thèse niant les chambres à gaz ». Cette cabale est immédiatement reprise par les grands médias nationaux : d'abord Europe n° 1, les jeudi 22 et vendredi 23 mai, puis Antenne-2, suivie de TF 1. Le samedi 24, toute la presse se déchaîne contre Henri Roques et sa thèse, le temps le plus fort de ce charivari médiatique étant le « débat » organisé sur Europe n° 1 par Jean-Pierre Elkabach le vendredi 23 mai de 18 h à 20 h.

Après cette formidable mobilisation médiatique, le silence se fait soudain. La mobilisation semble avorter mais l'offensive se poursuit. Le 30 mai, M. François Bedarida, directeur de l'Institut du Temps Présent, entouré de MM. J.P. Azéma, Pierre Vidal-Naquet, Georges Wellers et Hary Paape prennent la responsabilité d'une opération médiatique sans précédent en se constituant en une sorte de jury d'appel et déclarent « absolument nulle » la thèse de M. Roques.

Dans toute cette opération symbolique qui se nourrit elle-même se trouvent réunis tous les ingrédients du procès de sorcières. Les calomnies et les contre-vérités contenues dans l'accusation initiale deviennent la base acceptée des accusations ultérieures, et chacun se croit obligé d'en rajouter, de peur d'être suspecté de connivence avec l'infâme ou de tiédeur dans la dénonciation du malin.

LES FAITS

Le sujet de thèse a été déposé et enregistré très régulièrement le 5 février 1982 à l'Université de Paris-IV (Sorbonne). L'intitulé était : *Les « confessions » de Kurt Gerslein — Etude comparative des différentes versions — Edition critique*. Le directeur de thèse était le Professeur Rougeot, spécialiste reconnu de l'étude de textes, et par ailleurs président contesté de l'U.N.I., syndicat universitaire réactionnaire et subventionné par la C.I.A.

La rédaction de la thèse était terminée en avril 1984. Pendant deux ans, le Professeur Rougeot avait suivi la pro-

gression des recherches, guidé et conseillé Henri Roques dans la rédaction et la présentation de la thèse. Il était entendu, dès le départ, qu'il ne s'agissait pas d'une thèse d'histoire mais d'une thèse de Lettres. Il ne s'agissait pas de tirer des conclusions historiques sur des événements, mais d'étudier scientifiquement et exhaustivement des textes, d'en établir une édition critique rigoureuse et d'évoquer uniquement l'histoire de ces textes. C'est très exactement ce qu'a fait Henri Roques. Début 1984, le travail était pratiquement terminé et, en avril 1984, Henri Roques remettait sa thèse définitive en tenant compte des remarques qui avaient été formulées par le Professeur Rougeot sur les rédactions précédentes.

La soutenance était prévue pour juin 1984.

Il revenait au directeur de thèse, qui n'avait pas caché qu'il jugeait le travail excellent, de constituer un jury, en réunissant autour de lui au moins deux autres Docteurs. C'est alors qu'il dut s'apercevoir que, en dépit des précautions prises pour circonscrire nettement le sujet et éviter toute digression, cette soutenance était susceptible de faire des vagues. Toujours est-il que, sans donner de motifs bien précis, le Professeur Rougeot commença à repousser de mois en mois la soutenance. Devant l'insistance de l'impétrant, il finit par évoquer « la difficulté de constituer un jury ». Henri Roques suggéra de solliciter même des adversaires les plus déclarés des thèses révisionnistes, par exemple M. Vidal-Naquet qui, semble-t-il, se refusa. Finalement, le Professeur Bariéty, dont la foi holocaustique est au-dessus de tout soupçon, fut sollicité. Ayant pris connaissance de la thèse, il la jugea suffisamment excellente pour accepter de faire partie du jury et il reçut amicalement M. Roques. Sa conclusion personnelle était que la démonstration de Roques était parfaite, qu'effectivement la démonstration du caractère apocryphe des confessions de Gerstein était rapportée et qu'on avait eu tort d'attacher tant d'importance à cette *preuve*. Cela ne remettait pas en cause, bien sûr, les milliers d'autres preuves des chambres à gaz et du génocide. Il suffirait de reconnaître que celle-là ne tenait pas debout.

Restait à trouver un troisième Docteur. « Laissez Rougeot et moi organiser les choses » avait dit Bariéty.

Hélas, le temps passait. Relancé au téléphone, Bariéty s'emportait au point de devenir grossier.

Ainsi, pendant plus d'un an, plusieurs exemplaires de cette thèse avaient circulé et avaient été lus par plusieurs professeurs spécialistes de la critique de textes ou historiens, sans qu'aucun formule jamais la moindre objection sur le contenu de la thèse, sur la rigueur de sa méthode, ni sur le bien-fondé de ses conclusions. Mais aucun jury n'était constitué et aucune date n'était fixée alors même que les Professeurs Allard, Zind et Rivière avaient donné leur acceptation. C'est ainsi que vint l'idée de suggérer au Professeur Rougeot de se désister, et que la thèse fut transférée, selon les procédures administratives les plus régulières, à l'Université de Nantes.

La soutenance s'est faite dans des conditions parfaitement régulières, avec la publicité normale en pareil cas, ni plus ni moins que pour toute autre thèse. Une quarantaine de personnes étaient présentes, parmi lesquelles plusieurs titulaires de doctorat d'Université, de doctorat de III^e Cycle et de doctorat d'Etat. La majorité des assistants étaient, comme toujours en pareil cas, des amis et connaissances de l'impétrant. Mais l'assistance comportait aussi plusieurs personnes inconnues et qui ne se sont pas fait connaître, ni de l'impétrant, ni du jury. La salle était ouverte, la soutenance publique et annoncée par affichette à la loge du concierge du bâtiment et les couloirs fléchés. L'un de ces assistants, nous l'apprîmes plus tard, se trouvait être un universitaire, docteur d'Etat, professeur d'Histoire.

Il faut ajouter à cela que, dès octobre 1983, les recherches de Henri Roques sur les « documents Gerstein » étaient parfaitement publiques. Les programmes de télévision ayant annoncé une émission d'Alain Decaux, dans la série « L'Histoire en Question », intitulée : « Gerstein, Espion de Dieu », Henri Roques avait rencontré Alain Decaux pour lui faire part de ses travaux. L'émission pré-enregistrée était terminée mais, dans son livre *L'Histoire en Question-2*, A2 et Perrin Editeurs, Paris 1983, Alain Decaux rend compte de ses conversations avec Henri Roques de la page 308 à la page 312. L'académicien écrit notamment :

J'estime que M. Henri Roques est aujourd'hui l'homme qui con-

naît le mieux l'affaire Gerstein. Même s'il tire de ses recherches des conclusions qui ne sont pas toujours les miennes, j'estime que tous les chercheurs devront désormais tenir compte de ses travaux. D'ailleurs, sur un grand nombre de points, je me trouve d'accord avec lui.

Ceci n'était pas passé inaperçu des adversaires les plus acharnés de la recherche historique révisionniste, et MM. Georges Wellers, Président de la commission historique du C.D.J.C. (qui n'hésite pas, selon les circonstances et pour les besoins de la cause à s'affubler de diplômes universitaires qu'il ne possède pas et va jusqu'à s'auto-décerner le titre de Professeur de physiologie et de biochimie à la Sorbonne, titre qu'il ne possède bien sûr pas puisque le poste n'existe pas, mais qui lui permet de faire passer pour sérieuses ses élucubrations personnelles sur le Zyklon B) et le journaliste Pierre Joffroy, auteur du livre *L'Espion de Dieu ou la passion de Kurt Gerstein* étaient parfaitement informés des recherches de Henri Roques et de la direction de ses conclusions.

La thèse ayant été soutenue à Nantes le 15 juin 1985, deux exemplaires furent déposés à la Bibliothèque de l'Université, conformément aux usages et dans des délais parfaitement normaux, compte tenu des vacances universitaires et de la diligence parfaitement normale des personnes et services concernés. L'existence de cette thèse était si peu secrète que le CDJC s'enquérât auprès de l'auteur de la possibilité d'obtenir une copie. Et Michel de Boüard, ayant appris l'existence de cette thèse par une correspondance d'un lecteur à la suite d'un article de lui dans *Ouest-France*, procédait de même et prenait langue avec Henri Roques. En janvier 1986, La Vieille Taupe, dans une circulaire à ses clients, annonçait l'existence de cette thèse et la possibilité de se la procurer en écrivant à La Vieille Taupe. Or, de nombreux adversaires de La Vieille Taupe reçoivent ses circulaires, et notamment M. Jean Pierre-Bloch, président de la LICRA (qui a pris la peine, bien inutile, d'acheter des livres par correspondance sous un faux nom mais à son adresse véritable). Le 5 février 1986, le Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale, 4 place de Louvain, B-1000 Bruxelles, commandait un exemplaire de ladite thèse à La Vieille Taupe. Autrement dit, cette thèse circulait dans les

milieux universitaires et érudits concernés et rencontrait un écho très supérieur à la moyenne. Dans sa livraison n° 121, janvier-mars 1986, la revue du CDJC, *Le Monde Juif*, lui consacrait un article intitulé « A propos d'une thèse explosive sur le rapport Gerstein », ce qui démontre surabondamment que son existence était connue des spécialistes et, en tous cas, de la totalité des chercheurs intéressés aux « confessions » de l'Obersturmführer SS Kurt Gerstein bien avant la publication intervenue en février-mars 1986 du livre de Wilhelm Stäglich et du livre de Pierre Guillaume par les Editions La Vieille Taupe, qui font effectivement référence à cette thèse.

De plus, si l'audience de cette thèse n'a pas été plus importante avant mai 1986 et l'explosion de la cabale de Nantes, la responsabilité n'en incombe pas aux milieux révisionnistes qui diffusaient à **toute** la presse le communiqué suivant, en novembre 1985 :

COMMUNIQUE DE PRESSE : Du nouveau dans la controverse sur les chambres à gaz. Une thèse de doctorat vient d'être soutenue par M. Henri Roques devant l'Université de Nantes. Elle remet en cause la valeur jusqu'ici attribuée aux confessions du SS Kurt Gerstein, renforçant ainsi la position de ceux qui mettent en doute l'existence des chambres à gaz. Ces confessions faisaient jusqu'ici autorité auprès des historiens. Alain Decaux, qui en 1983 avait pris connaissance de l'essentiel des travaux de M. Roques, écrivait alors dans *L'Histoire en Question-2* : « Même si [Mr Roques] tire de ses recherches des conclusions qui ne sont pas toujours les miennes, j'estime que tous les chercheurs devront désormais tenir compte de ses travaux. » Les confessions de Kurt Gerstein avaient été par ailleurs à l'origine de vives attaques contre le Pape Pie XII (cf. en 1963 le scandale causé par la pièce de Rolf Hochhut, *Le Vicaire*). »

Que ce communiqué n'ait suscité aucun écho, que la presse, la radio, la télévision, sans aucune exception, aient fait le silence, et que, huit mois plus tard, le dossier bâti par un journal local de Nantes sous le titre mensonger « Mention Très Bien pour une thèse *niant les chambres à gaz* » soit instantanément repris par l'ensemble des médias et déclenche un scandale national, devrait conduire à s'interroger sur les mécanismes sociaux et politiques à l'oeuvre en cette affaire.

LA CABALE DES DEVOTS

La thèse de Henri Roques n'était pas destinée au grand public et ne visait pas une large diffusion. Elle était destinée aux chercheurs et aux historiens spécialistes, afin que ceux-ci, révisionnistes ou exterminationnistes, disposent d'une base solide et irréfutable, et que la personnalité de Kurt Gerstein cesse d'être exploitée à tort et à travers. La carrière intellectuelle d'une thèse se mesure aux recensions, aux critiques et réfutations dont elle est l'objet dans les revues spécialisées.

Il est exceptionnel que ces débats, par nature spécialisés et érudits, rencontrent un écho dans les médias, mais il est choquant, indigne et sans précédent, que des universitaires choisissent délibérément la voie médiatique pour monter une cabale contre un travail universitaire et contre des collègues. Nous laisserons donc de côté le flot des mensonges et des diffamations diverses colportées par la presse pour nous concentrer sur l'étude de l'intervention spécifique des universitaires qui est à la source de toute l'affaire.

UNE PETITION DES UNIVERSITAIRES DE NANTES (*La Tribune*, n° 219, du 29 mai au 4 juin 1986, p. 31)

Le 15 juin 1985, un texte de Henri Roques portant le titre anodin de *Les « Confessions » de Kurt Gerstein - Etude Comparative des différentes versions - Edition critique* a été présenté à l'Université de Nantes (Faculté des Lettres) pour l'obtention du titre de docteur d'Université.

Cette étude fait le silence sur tous les documents et témoignages concernant les chambres à gaz. Elle ne retient que les rapports du SS Gerstein pour en faire la « clef de voûte » des accusations portées contre la politique d'extermination des nazis et pour y chercher des invraisemblances qui empêche-

Le texte de Henri Roques existe depuis avril 1984. Plusieurs universitaires en ont eu connaissance.

Le titre définit avec une rigoureuse exactitude le sujet de la thèse et son contenu est conforme au titre.

Evidemment ! Ce n'était pas le sujet !

Evidemment, c'est le sujet ! (le « ne ...que » est absurde).

Henri Roques n'utilise pas les mots « clef de voûte » abusivement mis entre guillemets, mais constate que ces rapports sont une « pièce maî-

raient de les retenir comme une source historique digne de foi.

La soutenance de cette thèse avait d'abord été refusée à l'Université de Paris-IV.

Relevant de l'histoire du XXe siècle, cette thèse d'université a été soutenue dans le département de Français sous la responsabilité d'un spécialiste de Provençal médiéval...

et sans la publicité d'usage auprès de l'ensemble des collègues compétents. Ainsi le label de l'Université de Nantes a été inconsidérément attribué à un ouvrage qui, sous couvert d'une pseudo-critique de textes, s'inscrit dans une campagne systématique de désinformation menée par l'extrême-droite néo-nazie. Cette thèse, dont la lecture montre l'absence de caractère scientifique, a, depuis sa soutenance clandestine, déjà servi de caution universitaire à deux livres « révisionnistes » d'inspiration antisémite.

Les universitaires nantais soussignés considèrent que la réputation scientifique de l'Université de Nantes a été gravement atteinte, et que les responsables de cette entre-

trousse » de l'accusation, de l'aveu même des historiens « officiels » dont il donne des citations référencées.

Evidemment faux ! La thèse n'a pas été refusée. Le sens politique et le manque de courage académique ont conduit le Professeur Rougeot à accepter avec soulagement le transfert parfaitement régulier, mais il n'a jamais émis la moindre critique sur le fond.

Ce n'est pas une thèse d'Histoire mais une thèse de Lettres. Son but n'est pas d'écrire l'histoire mais d'éditer scientifiquement un texte rigoureusement établi et critiqué afin qu'il constitue une source fiable pour les historiens de tous bords (Le document est sacré, l'interprétation est libre).

La publicité d'usage a été certainement très supérieure à la norme, et nous attendons toujours qu'on nous désigne ces collègues compétents.

Le jury comprenait un germaniste éminent, le Professeur Allard, et un Docteur en Histoire, le Professeur Zind, au surplus germaniste distingué.

prise, détestable par ses fins, son contenu et sa forme, se sont déconsidérés.

Suivent le nom et le titre des 80 signataires.

Et c'est ainsi que 80 universitaires de Nantes ont inconsciemment signé une pétition qui, sous couvert de dénoncer l'antisémitisme et l'extrémisme néo-nazi, s'inscrit dans une campagne systématique de désinformation menée par l'extrême connerie néo-académique contre la recherche historique révisionniste et contre les méthodes rigoureuses de la critique de textes.

Ces 80 universitaires, parfaitement incompetents et mal informés, ont ainsi commis la forfaiture intellectuelle qui consiste à dénoncer dans une déclaration émissariale une thèse qu'ils n'avaient pas lue, en faisant confiance aux instigateurs de la pétition qui, eux-mêmes, avaient tout au plus feuilleté la thèse en question.

Ainsi, le dernier paragraphe de cette pétition pourrait parfaitement être repris textuellement si des universitaires s'avisait de défendre la dignité spécifique de leur fonction en s'élevant contre l'initiative inqualifiable des pétitionnaires de Nantes. Cette pétition est détestable dans ses fins, son contenu et sa forme.

LE RELAIS MEDIATIQUE

Une pétition de cette sorte n'est pas destinée à alimenter un débat scientifique. Si les lourdes accusations portées contre la thèse et contre le jury sont vraies, il devrait être simple d'en écrire une réfutation impitoyable, circonstanciée, alimentée de citations exactes, et d'obtenir des autorités académiques soit des sanctions administratives, si des fautes administratives ont été commises, soit une réprobation académique universelle, si des fautes méthodologiques lourdes font apparaître une forfaiture du jury.

Mais rien de tel. Cette pétition est destinée à déclencher le scandale médiatique en faisant appel à l'opinion commune et à la réprobation publique contre un travail érudit, technique et spécialisé.

C'est déjà là que se situe la forfaiture de l'esprit.

Les médias ont donné exactement ce qu'on pouvait en attendre. Ils ont servi de caisse de résonance et colporté la totalité des accusations initiales en les aggravant ou en les « embellissant », sans que personne ne vérifie quoi que ce soit. Les mensonges initiaux deviennent vérités par le seul fait de leur répétition. Et les journalistes s'instituent en jury d'appel sans que cela ne choque personne.

Parce que les membres du jury ont eu l'élémentaire dignité de refuser de répondre aux journalistes d'Europe n° 1 parce que telle n'était pas l'instance susceptible d'accueillir un débat scientifique, ils sont accusés de lâcheté et de dérobade !

La presse s'arroge le droit exorbitant, qui n'appartient, jusqu'à preuve du contraire, qu'au Procureur de la République, d'émettre des citations à comparaître à défaut de véritable mandat d'amener. Encore le Procureur doit-il signifier ses décisions par écrit, viser les textes de lois. En d'autres termes il est tenu, quelle que soit la lourdeur des accusations qu'il porte, de mettre l'inculpé en état de répondre de façon circonstanciée et de se défendre. La presse, en la multiplicité de ses instances et la dilution des responsabilités, peut se saisir d'un citoyen et porter contre lui les plus lourdes accusations, susceptibles des conséquences vitales les plus graves, sans que l'accusé ait en pratique la moindre possibilité de faire face au déluge.

EFFET BOOMERANG

Pourtant, alors que la machine médiatique s'est mise en route au quart de tour avec un bel unanimisme, visiblement, la mayonnaise ne prend pas. Le public ne suit pas. Le diable en personne, voué à l'exécration universelle dans une succession de quarts d'heures de la haine, fait face avec une bonhomie paternelle. Il n'est ni réellement effrayant, ni réellement apeuré. Une bonne partie du public retient tout simplement ce que les médias proclament : Une thèse niant les chambres à gaz a obtenu la mention Très Bien ! Et les médias réussissent en l'instant ce que La Vieille Taupe ne parvenait pas à réaliser après huit ans de lutte : Le révisionnisme existe pour le grand public.

Les universitaires de Nantes, conduits par le Profes-

seur Tartarin (hé oui !), loin d'écraser le révisionnisme, ont par le fait des accusations mensongères initiales, placé les adversaires des historiens révisionnistes dans une situation impossible.

UNE OPERATION MEDIATIQUE

« Des Historiens recalent la thèse anti-holocauste ». C'est le titre, dans *Libération*, d'un article d'Annette Lévy-Willard qui présente la mascarade organisée sous le couvert de l'Institut d'Histoire du Temps Présent par MM. Bedarida, Wellers et Vidal-Naquet. Constitués en jury d'appel, nos trois compères réalisent une opération médiatique qui reconduit les accusations mensongères initiales en les aggravant. Renseignements pris, M. Bedarida ne possède aucun titre de Docteur, M. Wellers n'a jamais écrit que des articles et des livres d'apologétique et s'invente des grades universitaires qu'il ne possède pas. M. Vidal-Naquet non plus ne semble pas posséder le grade de Docteur et ne figure pas dans le *Répertoire des historiens français pour la période moderne et contemporaine*, édition du CNRS, 1983.

En en appelant aux médias et à l'opinion commune contre une thèse érudite et ardue, ce « jury », nul dans la forme, renouvelle la forfaiture de l'esprit des tartarins de Nantes, mais il y ajoute une nouvelle forfaiture :

« Pierre Vidal-Naquet remarque à ce propos qu'aucun membre du jury ne s'est expliqué publiquement sur cette thèse et que c'est le devoir de l'Université française d'exiger la vérité sur cette affaire ». (*Libération*, 1er juin 1986, p. 12).

Mais quand, et où, les membres du jury ont-ils été mis dans la possibilité de s'expliquer publiquement, autrement que dans des conditions indignes, par des journalistes accusateurs, qui censurent, falsifient, déforment leurs propos ?

L'historien Pierre Vidal-Naquet sait-il que les réponses des membres du jury aux accusations portées contre eux et les prises de position d'universitaires en faveur de la thèse de Henri Roques ont été censurées ? Le fracas

médiatique est-il devenu le critère de l'existence ou de l'inexistence ?

Et, plus précisément, pourquoi la table ronde réunie sous l'égide de l'Institut d'Histoire du Temps Présent n'a-t-elle pas évoqué la lettre de Michel de Boüard, membre de cet Institut, ancien Président de l'Université de Caen, historien, formé à l'Ecole des Chartes, et ancien déporté à Mauthausen ?

UNE OPERATION REELLE

Parallèlement à cette opération des manipulateurs de l'apparence, M. le ministre Alain Devaquet diligentait une enquête administrative. Le but de l'opération est simple : il s'agit de trouver à tout prix un vice quelconque pour annuler le doctorat de Henri Roques. Il faut attendre la conférence de presse de M. le Ministre pour savoir ce qu'on aura trouvé. On peut faire confiance aux Torquemadas de l'administration. Mais, à ce jour, ni le doyen Dischamp, nommé par Devaquet pour cette basse besogne, ni le doyen Malvy n'ont entendu ni le président du jury, le Professeur Allard, ni le Professeur Zind. Ils ont entendu le Professeur Rivière, de Nantes, et uniquement sur des questions administratives formelles, sans que jamais soit sérieusement évoqué le contenu même de la thèse.

UNE ENTOURLOUPE D'ILLUSIONNISTE

Et si cette enquête administrative aboutissait, comme c'est vraisemblable lorsque l'impérieuse raison d'Etat est en cause, à des sanctions conduisant à l'annulation du doctorat, le tour serait joué.

La sanction, pour le public sidéré, donnerait corps aux lourdes accusations déontologiques et épistémologiques lancées dans les médias, sans que jamais les accusés aient eu la moindre communication officielle des accusations portées contre eux, par une autorité responsable, et aient été mis en position de pouvoir répondre.

Qu'un tel tour de passe-passe soit possible, et que sa réussite ne soit pas improbable, cela mesure exactement la perte de dignité de l'Université française, outragée et sans réaction depuis un mois et demi.

LA LAPIDATION COMME PARADIGME DU LIEN SOCIAL

Soixante et onze universitaires de Paris III ont signé une pétition dénonçant la thèse de Henri Roques. Lors d'une réunion du Cercle Bernard Lazare, 10 rue Saint-Claude à Paris, présidée par Me Yves Jouffa, président de la Ligue des Droits de l'Homme, Jacques Tarnero, animateur du CERAC, et Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, une enseignante de Paris VII s'est réjouie de cette initiative, déplorant que trois professeurs aient refusé de signer, l'un d'entre eux, authentique et courageux résistant dont elle ne mettait pas en doute l'orthodoxie holocaustique, ayant affirmé le principe qu'il n'était pas possible de signer une déclaration concernant un texte que *personne* parmi les signataires n'avait lu ! Cette enseignante n'a pas révélé le nom de cet universitaire courageux et respectable, ni des 71 connards qui déshonorent la carrière académique.

ET SI ON PARLAIT DU SUJET !

Le rapport de l'Obersturmführer-F de la SS Kurt Gerstein a été extrait des Archives de la Délégation américaine au Tribunal de Nuremberg, qui ne le jugeait pas suffisamment fiable pour en faire état, par Léon Poliakov, pour le compte de la Délégation française. Le procureur français en fit état, mais le « rapport Gerstein » n'a pas été retenu à charge par le Tribunal. De nombreux historiens, essayistes et journalistes, dont Léon Poliakov, ont utilisé ce rapport et en ont publié des versions différentes.

Au point que Paul Rassinier, dans *Le véritable procès Eichmann ou Les vainqueurs incorrigibles*, Paris 1962, et *Le Drame des Juifs européens*, Paris 1964, s'étonnait qu'un document pût connaître des éditions multiples faisant apparaître des variantes très importantes et inexpliquées. Les deux références généralement données (PS-1553, texte dactylographié du 26 avril 1945, en français, et PS-2170, texte dactylographié du 6 mai 1945, en allemand) ne permettaient absolument pas d'expliquer de nombreuses variantes et des passages entiers, figurant dans diverses reproductions mais nullement dans l'une ou l'autre de ces deux sources. Il fallut un procès pour que Léon Poliakov

se voie contraint de révéler qu'il avait utilisé une troisième source, qu'il n'avait jamais citée jusqu'alors ! Encore cette troisième source, qui prouvait effectivement que Poliakov n'avait pas complètement inventé certains passages, était-elle fort loin d'expliquer et de justifier les mélanges, coupures non signalées, interpolations réalisées par Poliakov dans diverses publications.

La thèse de Henri Roques n'est pas une thèse d'Histoire mais une thèse de Lettres portant sur l'édition critique des documents constituant « Le Rapport Gerstein ». C'est un travail remarquable, minutieux et pratiquement exhaustif. Cette thèse est d'une importance considérable pour l'Histoire en ce qu'elle touche au fondement du métier d'historien — l'établissement et la critique des sources — et qu'elle montre à quel point, sur un document jugé essentiel, ce travail élémentaire n'a pas été fait.

ET SI ON PARLAIT DE KURT GERSTEIN !

La thèse de Henri Roques consiste en une étude scrupuleuse et rigoureuse des documents laissés par l'Obersturmführer SS Kurt Gerstein, chef du département technique sanitaire. Responsable des services de désinfection, ses fonctions l'amenaient à répartir le Zyklon-B dans les différents services. Cet homme, que tout désignait dans l'ambiance de 1945-46 pour faire l'objet d'une inculpation comme criminel de guerre, serait, d'après la lecture « canonique » de ses confessions, un saint, un opposant irréductible au régime nazi, qui serait entré volontairement dans la SS pour en percer les secrets et les révéler au monde.

La preuve de cette interprétation serait sa rencontre dans le train Varsovie-Berlin avec le diplomate suédois, le Baron Von Otter, auquel il aurait fait un récit substantiellement identique à celui de ses confessions d'un gazage auquel il aurait assisté à Belzec en juin 1942.

Le travail de Henri Roques sur ces « confessions » étant extrêmement dense, il ne saurait être question de le résumer.

Henri Roques, qui établit des textes et des faits, se garde de toute hypothèse, selon le principe : le document est sacré, l'interprétation est libre (Notons que pour les thuriféraires de l'holocauste, c'est le principe inverse qui semble être à l'œuvre : l'interprétation est sacrée, le document est libre).

Remarquons cependant qu'à l'époque où K. Gerstein s'engage dans la SS l'Allemagne est vainqueur sur tous les fronts. La SS, considérée comme un ordre d'élite, sélectionne ses membres ; il est exclu que Gerstein entre et soit promu dans la SS, à moins que la Gestapo n'ait, soit caché, soit couvert, ses activités antérieures d'agitateur anti-nazi. Ce mystère s'expliquerait si l'« anti-nazi » Gerstein, qui ne prenait guère de précaution dans ses activités, ses déclarations, ses contacts, avait l'habitude de rendre compte à la Gestapo de ses activités, autrement dit s'il agissait en provocateur.

De même on est en droit de se demander si sa rencontre avec le Baron Von Otter, qu'il utilise en 1945 dans des confessions pour se faire passer de la situation d'accusé à celle d'accusateur et lui éviter ainsi le poteau d'exécution, n'a pas été elle aussi réalisée dans le cadre d'une provocation.

Début 1942, l'Allemagne triomphe. Certains milieux sionistes développent une intense propagande en Angleterre et aux Etats-Unis. Des rumeurs circulent faisant état de l'extermination massive des juifs dont les corps seraient utilisés - c'était la vérité de l'époque, aujourd'hui abandonnée - pour faire du savon et des engrais (voir A. Butz, p. 60 et suivantes). On sait maintenant qu'il existait aussi une collaboration secrète entre certains milieux sionistes et les autorités nazies, afin de promouvoir une solution de la question juive conforme à leurs vues, et que le sionisme était le seul courant du judaïsme agréé par le national-socialisme. En se livrant à une provocation par l'intermédiaire de Gerstein, auprès du diplomate neutre Baron Von Otter, un service nazi pouvait à la fois vérifier l'attitude du gouvernement suédois, et, si l'information circulait, faire de fermes représentations auprès de ce gouvernement neutre pour sa collaboration à la diffusion de propagande anti-allemande, dont le contenu, de toute façon, à l'époque, ne gênait pas l'Allemagne. En même temps, cela fournirait de l'eau au moulin de l'agitation juive en Angleterre et aux Etats-Unis et permettrait au gouvernement allemand d'obtenir divers avantages matériels, militaires et diplomatiques en échange de l'amélioration du sort des juifs.

Ainsi, le SS K. Gerstein se serait livré à une comédie et à une manipulation envers le Baron Von Otter dans le train Varsovie-Berlin, sur les ordres d'un service nazi, et, en 1945, dans la débâcle et particulièrement menacé de mort, il aurait

fabriqué autour de ce fait réel une version apologétique destinée à lui sauver la vie !

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est le fait qu'après sa rencontre avec Von Otter, Gerstein n'a fait aucune autre tentative ayant laissé des traces pour révéler au monde son terrifiant secret. Ce « saint », entre le 20 août 1942 et avril 1945, n'a laissé ni fait parvenir à quiconque aucun document écrit ! Lui qui, selon ses dires, serait parvenu à faire disparaître et enterrer 100 ou 250 kilos d'acide cyanhydrique avec la complicité d'un chauffeur SS qu'il n'avait jamais rencontré auparavant et qui ne le dénonce pas (!), n'est pas parvenu à cacher quelque part le moindre texte, le moindre document.

Ce qui confirme surabondamment cette hypothèse, c'est que le noyau de ses confessions de 1945 tourne autour du récit qu'il a fait *en termes proches* le 20 août 1942 au Baron Von Otter. Or, si sa version était vraie — n'oublions pas qu'après le 20 août 1942 Gerstein est resté dans la SS où il a été promu et où il s'est occupé de désinfection et de Zyklon B — il aurait dû à ce poste glaner des masses d'informations, de précisions, de noms, d'éléments techniques. Au lieu de cela, en avril 45, il n'a rigoureusement rien de plus à dire que ce qu'il avait déjà dit en août 1942 et qui était conforme aux rumeurs qui commençaient à circuler, sans que ce « témoin » soit capable d'apporter une précision supplémentaire.

Enfin, cette hypothèse expliquerait l'état de confusion mentale et de dérégulation manifeste dans les confessions, les différentes moutures et brouillons. Menacé de mort, et alors que la croyance aux chambres est en train de devenir un dogme tel que même les dirigeants nazis y croient, Gerstein se demande si le récit qu'on lui a dicté et la comédie qu'il a jouée à Von Otter n'avait pas un fond de vérité !

Ceci n'est qu'une hypothèse. Il faudra beaucoup de travaux et de recherches pour la confirmer ou l'infirmer. L'immense mérite de la thèse de Henri Roques, c'est de fournir une base documentaire solide, une source vérifiée qui permette enfin un travail sérieux.

Le label de l'Université de Nantes importe peu.

PIERRE GUILLAUME

EDITEUR

16, rue des Fossés St Jacques

75005 PARIS

à Département Fédéral
de Justice et Police
Service des recours
Einsteinstrasse 2
CH - 3003 BERNE

Le 22 février 1987

RECOURS 865173 FC/jp OFE 1 058 507

MESSIEURS,

L'annonce par la presse, puis la notification de votre décision de m'interdire de séjour en Suisse pour une durée de trois ans, avait provoqué chez moi une intense stupéfaction.

Les documents qui m'ont été communiqués et sur lesquels votre décision a été fondée n'ont fait qu'augmenter ma perplexité.

Sans connaître la jurisprudence en la matière, j' imagine qu'une décision de cette nature est prise pour des motifs sérieux. Or les documents que vous m'avez communiqués ne me permettent pas même de découvrir les reproches qui me sont faits.

Je reviendrai ultérieurement sur les circonstances, les motivations et l'organisation de la conférence de presse du 6 novembre 1986, prévue dans un local de l'Union chrétienne des jeunes gens et qui s'est finalement tenue dans un local du restaurant « Chez Toni », 81 boulevard Carl Vogt.

En tout cas, alors que ladite conférence de presse venait

de commencer, deux officiers de police se sont présentés et m'ont remis un pli adressé à Monsieur Trincourt, en me priant d'en prendre connaissance. Ce que je fis immédiatement. Ce document rappelait la législation suisse en matière de prise de parole publique ou privée par des étrangers. Il rappelait notamment :

Les orateurs étrangers doivent respecter la neutralité de la Confédération Helvétique, ne peuvent s'immiscer dans les affaires de politique intérieure de la Confédération et ne doivent pas s'en prendre à des hommes politiques ou des gouvernements étrangers.

Nous constatons que les orateurs annoncés sont assujettis à cet arrêté et que vous n'avez pas requis l'autorisation prévue par la loi. Il s'ensuit qu'en application de l'arrêté précité les participants étrangers ne peuvent s'exprimer sur un sujet politique.

En cas d'infraction, le département se réserve de prendre les sanctions prévues par la loi.

J'ai immédiatement lu à l'assistance ce document de vos services et fait suivre cette lecture d'une déclaration explicite selon laquelle j'entendais me conformer à la loi, n'aborder aucun sujet politique, et que si Mesdames et Messieurs les journalistes présents me posaient des questions d'ordre politique, je me verrais dans l'obligation de refuser de répondre.

Tout ceci a été enregistré sur bande son par la télévision Suisse romande, par une équipe dirigée par Madame Liliane Annen.

Les deux officiers de police se sont alors assis pour assister à la suite de la conférence de presse, et j'imagine, pour vérifier qu'aucune infraction ne serait commise. A la fin de la conférence je me suis adressé à l'un d'eux en lui demandant s'il avait pu constater la moindre infraction. Il m'a répondu que son rôle était de faire un rapport sur ce qui s'était passé.

Le rapport de police que vous m'avez communiqué est explicite à cet égard et je me borne à le citer :

L'essentiel de leur [Roques et moi-même] intervention a été consacré à des explications « techniques » de la thèse de Roques.

Je profite cependant de l'occasion pour relever deux erreurs, sans importance en l'espèce, dans le rapport de police : S'il est vrai que j'ai dénoncé, en son temps, la politique française en Algérie et la répression, jusqu'à entretenir par solidarité, des relations avec les victimes de cette répression, y compris avec des membres du FLN algérien dans la clandestinité, je n'ai jamais été sympathisant du FLN nationaliste et totalitaire et je n'ai jamais été lié à un « *Nouvel Ordre Européen d'extrême-droite (néonazi)* ». Je suis rebelle à tous les nationalismes et à tous les embrigadements.

Il ressort donc des propres documents émanant de vos services que je n'ai commis aucune infraction au regard de la loi suisse.

Il demeure cependant une certaine confusion autour des conditions dans lesquelles a été organisée cette conférence de presse. Je tiens donc, afin de lever toute ambiguïté, à vous livrer la totalité des informations que je possède à cet égard.

Le professeur Faurisson et moi-même avons été invités par les organisateurs du Festival international du film documentaire à Nyon, pour un débat sur l'histoire du système concentrationnaire nazi, le lundi 13 octobre 1986. Il ne fait aucun doute que les organisateurs étaient totalement hostiles à ce qu'ils connaissaient ou croyaient connaître des thèses révisionnistes. Ayant au programme trois films sur les camps nazis, ils ont vu là une occasion de nous ridiculiser définitivement en nous mettant au pied du mur. Après avoir enregistré avec surprise la défection de deux déportés également sollicités à participer au débat, et constaté lors d'un premier contact que nous n'avions pas l'air monstrueux, que nous ne fuyions pas la confrontation et que nous connaissions parfaitement notre sujet et défendions des thèses sensiblement différentes de celles que la presse nous prêtait, ces organisateurs eurent la dignité et le courage de maintenir le débat, qui eut lieu devant un public a priori totalement hostile, mais attentif. Attentif à nous prendre en faute d'abord, puis attentif et perplexe. Le débat s'est déroulé dans le calme jusqu'à l'intervention tonitruante d'un certain Freddy Buache. Le temps prévu pour le débat étant déjà dépassé d'un quart d'heure et la projection du film devant commencer, Mon-

sieur de Hadeln dut clore le débat non sans avoir permis au professeur Faurisson d'inviter l'assistance à revenir après la projection du film pour lui poser des questions précises et concrètes. Une bonne vingtaine de personnes répondirent effectivement à cette invitation et eurent avec nous des conversations informelles et approfondies. Les comptes rendus dans la presse suisse ont été manifestement mensongers, en particulier celui d'Alain Meury, dans *La Suisse*.

Cette réunion m'avait convaincu d'une part de l'ignorance presque totale du public suisse au sujet des débats qui ont lieu sur ces questions d'histoire en France, et d'autre part d'une attitude « civile » digne et responsable de la majorité du public suisse. Il me paraissait souhaitable et utile de renouveler l'expérience.

A mon retour à Paris, je recevais un appel téléphonique d'un Genevois qui m'indiquait vouloir organiser un débat similaire à Genève. J'acceptai immédiatement. Quelques jours plus tard cette même personne me disait, toujours par téléphone, ne pas vouloir, ou pouvoir, prendre la responsabilité de cette réunion. Comme, à la même époque, Madame Annen, de la télévision Suisse romande, m'avait téléphoné à plusieurs reprises pour obtenir interviews, services de presse et documents, en prétendant vouloir réaliser une émission « objective » sur le sujet, le moment me paraissait propice. J'invitai donc mon interlocuteur inconnu à agir comme mon mandataire, à louer pour mon compte une salle et à prévenir la presse. Tout cela me paraissait de la plus extrême simplicité. Henri Roques était vilipendé dans la presse, et avec lui les historiens révisionnistes et moi-même. Nous venions nous expliquer. Le public jugerait en connaissance de cause. Il ne me venait pas à l'esprit qu'il pût y avoir un quelconque problème. La réticence de mon interlocuteur à donner son nom et à prendre la responsabilité d'une annonce publique me paraissait relever de l'enfantillage et d'un excès de pusillanimité. J'ai réalisé plusieurs réunions publiques en France sans incidents, et la Suisse me paraissait devoir être d'une plus grande sérénité et exempte des passions du folklore intellectuel parisien.

Lorsque je me suis présenté avec Henri Roques au lieu prévu de la réunion, et que j'y ai pour la première fois rencontré mon interlocuteur téléphonique, au milieu d'un

brouhaha de journalistes, parmi lesquels Madame Annen, Monsieur Roques a pu légitimement penser être tombé dans un piège. Madame Annen avait, semble-t-il, en journaliste objective (!) et consciencieuse (?!), prévenu les autorités, agité ce qui pouvait l'être, et tout fait pour transformer une réunion d'information en événement. Il apparaissait clairement qu'elle voulait des photos d'incidents et qu'elle ne s'intéressait aux livres que j'avais édités que pour en photographier la couverture. J'ai eu moi-même à ce moment des doutes sur la nature réelle du rôle de mon interlocuteur téléphonique dont j'ignorais qu'il avait utilisé un pseudonyme (Trincourt) pour réserver la salle. J'ai maintenant la certitude qu'il a agi en toute bonne foi et je connais sa véritable identité, qu'il ne m'appartient pas cependant de révéler.

Vous voudrez bien, Messieurs, excuser ce développement, mais je tenais à ce que rien ne reste dans l'ombre qui puisse jeter un trouble sur une affaire qui ne l'est pas.

Cette affaire pose donc des questions de principe.

Ni Monsieur Roques ni moi-même n'avons le moins du monde violé la loi suisse. Si je ne trouve pas les motifs de la sanction qui me frappe dans les documents que vous me communiquez, je dois chercher l'explication réelle ailleurs. C'est le journal *Le Monde* qui semble en donner l'indication la plus précise :

Commentant cette décision, un membre du gouvernement genevois, M. Bernard Ziegler, a expliqué que les autorités fédérales avaient admis que « derrière un discours prétendument historique, les révisionnistes tenaient un discours politique d'extrême-droite. Leurs propos n'ont rien à voir avec l'histoire... ».

Mais pour que les autorités fédérales *admettent* une argumentation, encore faut-il que cette argumentation soit présentée aux autorités fédérales par quelqu'un. Qui est ce quelqu'un ? Ce ne sont pas vos services de Justice et Police, ni ceux du canton de Genève, puisqu'aussi bien cette accusation est absente des pièces que vous m'avez communiquées ! Et de fait, rien dans les propos tenus qui ressemble à un discours politique d'extrême-droite. De plus, s'il est fréquent que des révisionnistes cachent leurs opinions révisionnistes, je ne connais pas un seul révisionniste

suffisamment courageux pour rendre publiques ses opinions historiques sur ce sujet tabou, qui prendrait par ailleurs la peine de cacher quelqu'autre opinion que ce soit. D'ailleurs Henri Roques ne cache pas qu'il a un passé et conserve une sensibilité de droite pas plus que je ne cache mes positions politiques passées et présentes d'extrême-gauche. Ce n'est pas un motif d'interdiction de séjour en Suisse. Le fait est que nous n'avons tenu ce jour-là aucun discours politique. Et ma présence à ses côtés ne signifie pas que j'approuve des opinions qu'il a pu exprimer en d'autres circonstances, mais que j'entends affirmer pour tout individu le droit de dire que deux et deux font quatre.

Mais alors, qui peut, en Suisse, faire admettre ses raisonnements ou ses présupposés au gouvernement fédéral sans avoir même à les formuler publiquement, alors que ces accusations sont portées contre des tiers et sont susceptibles de conséquences personnelles ? L'exigence d'accusation publique n'est-elle plus au fondement de la démocratie et de la sûreté des personnes ? Il me faut conclure que le gouvernement fédéral a émis à notre rencontre une « lettre de cachet ».

Mais cette explication, qui n'est pas officielle et dont personne n'assume la responsabilité, est, de plus, insoutenable. Aucun discours politique d'extrême-droite ne se cache derrière le révisionnisme historique parce que des sensibilités politiques les plus diverses sont parvenues à des conclusions révisionnistes et on voit mal quel discours d'extrême-droite se cache derrière les prises de position de Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Serge Thion, Vincent Monteil, Claude Karnoouh, Gabor Rittersporn etc. Mais surtout, comment ne pas voir qu'il est impossible de soutenir que des conclusions de fait portant sur l'histoire controversée de la Deuxième guerre mondiale seraient en fait « politiques » sans révéler du même coup que **la version qu'il est interdit de remettre en cause est elle-même de nature politique.**

Il serait absurde de prétendre retirer du domaine de la recherche historique et de la critique l'histoire de la Deuxième guerre mondiale, et la recherche historique suppose la liberté, le débat, la controverse. La vérité ne s'impose, parfois avec le temps, que par la séduction spécifique qu'elle finit par exercer sur les esprits. La vérité

ne s'impose jamais par la répression. Imaginons un instant que nous soyons dans l'erreur. Sur quel sujet historique un certain nombre de citoyens ne partagent-ils pas des vues que d'autres peuvent juger erronées, et le gouvernement doit-il les départager ? Qui ne voit que ce sont les fondements de la démocratie et de la paix civile qui sont en cause si l'Etat intervient dans les controverses historiques ? Sans doute l'Etat développe-t-il un point de vue spécifique sur quelques perspectives limitées de l'histoire nationale. Mais il ne réprime les points de vue dissidents que dans les régimes totalitaires.

Nous avons sans aucun doute, Henri Roques et moi-même, développé sur un sujet particulier un point de vue extrêmement minoritaire. De quoi alors a-t-on peur ? Imagine-t-on un instant que la coalition de tous nos adversaires ne parvienne pas à exposer les fautes de raisonnement, les lacunes de documentation que nos travaux comportent nécessairement si nos conclusions sont fausses, et déjà confortés par la haine universelle qui nous entoure, pourquoi craignent-ils le débat ?

Sur quoi portait l'exposé auquel nous nous sommes limités lors de cette conférence de presse ? Sur la thèse d'Henri Roques. Cette thèse ne porte pas sur l'existence ou l'inexistence des chambres à gaz, elle porte sur Un document et un seul : le document Gerstein. Elle consiste en la publication, pour la première fois de façon rigoureuse et scientifique (qui n'a été critiquée par personne, même pas par nos adversaires les plus acharnés) de ce document qui a constitué une source pour de nombreux historiens. Cette thèse ne tirait aucune conclusion générale. Elle se bornait, outre l'édition des textes exacts, à une critique interne et externe du texte lui-même, à un historique du texte et de son emploi par divers historiens et à une critique de crédibilité du témoignage dans laquelle Henri Roques exposait son sentiment tout en soulignant que la crédibilité était par essence subjective. Il n'y a dans cette thèse de Lettres rigoureusement pas de déductions historiques sur les événements mêmes faisant l'objet du récit de Gerstein, chef du service désinfection de la Waffen-SS, dispensateur à ce titre du gaz Zyklon B, et présenté par quelques auteurs comme un saint entré dans la SS uniquement dans le but de découvrir la réalité et de témoigner.

Au terme d'une étude approfondie, Henri Roques conclut que le document Gerstein n'est pas crédible, pour des raisons multiples qu'il n'est pas utile de rappeler ici.

Cette conclusion est si peu choquante pour un historien que le tribunal de Nuremberg à adopté implicitement la même conclusion en refusant d'inclure ce document dans les documents retenus à charge ; que le procureur militaire, commandant Mattei, n'a pas cru Gerstein et l'a inculpé ; que le tribunal de dénazification de Tübingen, auquel le cas de Gerstein fut soumis à titre posthume, a refusé de réhabiliter Gerstein ; qu'enfin Madame Olga Wormser-Migot, dans sa thèse d'Etat sur le système concentrationnaire nazi, fait les plus expresses réserves sur le témoignage de Gerstein.

Alors, pourquoi un tel scandale autour de cette thèse rigoureuse, irréprochable et définitive. Force est de conclure que le scandale ne se trouve pas dans le texte de la thèse, mais bien dans la tête de ses contempteurs. Si les chambres à gaz ont existé et si il existe des preuves, la thèse d'Henri Roques aura contribué à retirer une pierre pourrie de l'édifice historiographique officiel qui ne peut qu'y gagner en solidité et en rigueur. La thèse de Roques ne devient objet de scandale que si on émet *implicitement* l'hypothèse que d'autres preuves, toutes les autres preuves, pourraient bien être de la même nature. Cette hypothèse n'est pas même formulée par Henri Roques ! Tout le scandale fait autour de cette thèse ne s'explique donc que si cette crainte habite l'esprit de nos adversaires !

L'affaire Roques aura révélé que nos adversaires ne croient plus eux-mêmes !

Il ne leur reste plus qu'à en prendre conscience.

Pour l'ensemble de ces raisons, je sollicite de votre haute bienveillance l'annulation de la mesure d'interdiction de séjour qui me frappe. Il est maintenant clair qu'aucune mesure de répression, aussi extrême soit-elle, ne donnera jamais satisfaction à nos adversaires car elle ne réduira pas l'angoisse qui les habite, et que si l'on peut m'interdire de séjour, on n'interdit pas de séjour les idées. Jamais La Vieille Taupe n'avait vendu autant de livres en Suisse.

Ce qui est en cause, c'est moins les conséquences pour

ma personne d'une mesure individuelle que l'idée que le gouvernement suisse se fait des principes juridiques qui fondent la société civile et de sa propre souveraineté.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

PIERRE GUILLAUME

Pièces jointes:

1. Lettre du professeur Allard, Président du jury, au journal *Le Monde*
2. Lettre de Monsieur Alain Decaux, membre de l'Académie française, au journal *Le Matin de Paris*.
3. Article de Monsieur le Professeur Michel de Bouïard, membre de l'Institut de France, ancien déporté à Mauthausen.
4. Brochure intitulée: *L'Affaire Faurisson*, comportant le catalogue des livres édités par mes soins sur le sujet de l'histoire révisionniste.
5. *Droit et histoire*, livre édité par mes soins.

uniquement d'être une œuvre d'art, mais d'être une œuvre de la vie, une œuvre de la pensée, une œuvre de la conscience, une œuvre de la responsabilité.

La responsabilité est une notion qui a été définie par le philosophe allemand Hegel. Elle est la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité. Elle est la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité.

La responsabilité est une notion qui a été définie par le philosophe allemand Hegel. Elle est la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité. Elle est la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité, la conscience de la responsabilité.

L'affaire Roques aura révélé que nos adversaires ne croient plus eux-mêmes !

Il ne leur reste plus qu'à se prendre conscience.

Pour l'ensemble de ces raisons, je sollicite de votre haute bienveillance l'annulation de mon acte d'adhésion à la revue qui me frappe au cœur de mon existence, sans aucune mesure de rétorsion, sans aucune mesure de rétorsion, sans aucune mesure de rétorsion.

**LA DIFFUSION DE LA REVUE
PERMET DE LA FAIRE CONNAITRE
SEULS LES ABONNEMENTS LUI PERMETTENT DE
VIVRE !**

A tous les lecteurs des Annales

Les Annales d'histoire régionale sont diffusées par abonnement (200 F.) par année complète indivisible comportant six livraisons trimestrielles et d'éventuels suppléments. Tout abonné en cours d'année donne droit aux livraisons parues et à paraître de l'année en cours, ainsi qu'aux suppléments parus ou à paraître.

Chaque livraison trimestrielle est diffusée dans les kiosques (50 F.) par les M.P.P.

Tous les acquéreurs d'une livraison trimestrielle peuvent souscrire au complément d'abonnement pour l'année en cours au prix de 150 F. à condition d'utiliser le bon de souscription ci-dessous, ou de découper et joindre à leur correspondance le pavillon spécifique prévu à cet effet dans le coin en bas à droite.

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

☐ Veuillez trouver ci-joint un chèque de 200 F. à l'ordre de A.H.R. représentant l'abonnement pour 1987, dont doit être ajoutée la somme de 150 F. pour le complément d'abonnement pour 1987, portant sur six livraisons trimestrielles et sur suppléments parus ou à paraître.

☐ Veuillez trouver ci-joint un chèque de 150 F. à l'ordre de A.H.R. représentant le complément d'abonnement pour 1987, dont doit être ajoutée la somme de 200 F. pour l'abonnement pour 1987, portant sur six livraisons trimestrielles complètes de la présente et aux suppléments parus ou à paraître.

L'abonnement est à servir au nom et à l'adresse suivants :

Nom
Adresse
Code et Ville

LA DIFFUSION DE LA REVUE



Achévé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.

14110 Condé-sur-Noireau (France)

N° d'Imprimeur : 17685 - Précédent dépôt : juin 1989 - Dépôt légal : juillet 1990

Imprimé en C.E.E.

ÉDITIONS LA VIEILLE TAUPE

(Vente directe par correspondance)

Prix net T.T.C.
Franco de port

Paul RASSINIER. — <i>Le Mensonge d'Ulysse</i> , sixième édition, 1979, 261 pages	70,00
Serge THION. — <i>Vérité historique ou vérité politique ?</i> Le dossier de l'« affaire Faurisson ». Ce livre contient, de Robert Faurisson, une interview donnée à <i>Storia Illustrata</i> (n° 261, août 1979), <i>Le « Journal » d'Anne Franck est-il authentique ?</i> , ainsi que divers documents photographiques commentés. 1980, 352 pages	120,00
Robert FAURISSON. — <i>Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire</i> . La question des chambres à gaz. Précédé d'un Avis de Noam Chomsky. 1980, XXIX-279 pages	120,00
Robert FAURISSON. — <i>Réponse à Pierre Vidal-Naquet</i> , deuxième édition augmentée de <i>Le mythe des « chambres à gaz » entre en agonie et de L'argent des contribuables contre R. Faurisson</i> . 1982, 96 pages ..	40,00
Jean-Gabriel COHN-BENDIT, Éric DELCROIX, Claude KAR-NOUOH, Vincent MONTEIL, Jean-Louis TRISTANI. — <i>Intolérable Intolérance</i> . Cinq prises de position sur les procès intentés, à Robert Faurisson, sur le plan des principes juridiques, moraux, historiques, politiques et anthropologiques. Contient la seule publication non falsifiée du jugement du 8 juillet 1981 sur laquelle la cour d'appel a rendu son arrêt le 26 avril 1983	50,00
Paul RASSINIER. — <i>Le Véritable Procès Eichmann, ou les Vainqueurs incorrigibles</i> , deuxième édition. 1983, 256 pages	80,00
Épilogue judiciaire de l'« affaire Faurisson ». — « <i>Personne ne peut, en l'état, le convaincre de mensonge</i> » (cour de Paris, 1 ^{re} chambre, 26 avril 1983). Paris, 1983, 32 pages	25,00
LE CITOYEN. — <i>L'Affaire Papie-Barbon</i> , l'arrêt du 26 avril 1983. Contribution de la jurisprudence française au concept de génocide, Paris, 1983, 72 pages.	50,00
Paul RASSINIER. — <i>Le Drame des Juifs européens</i> . Deuxième édition. Première étude démographique solide sur les pertes juives de la Seconde Guerre mondiale. Synthèse des travaux de l'auteur, 1985, 224 pages	90,00
Bernard LAZARE. — <i>L'Antisémitisme, son histoire et ses causes</i> . Le texte le plus profond et le plus honnête sur le sujet. Réédition, avec une nouvelle préface de l'éditeur, de l'édition parue en 1982 aux Éditions de la Différence 1985, 204 pages	70,00
Pierre GUILLAUME. — <i>Droit et Histoire</i> . 1986, 192 pages	80,00
Wilhelm STÄGLICH. — <i>Le Mythe d'Auschwitz</i> . Étude critique. Traduit et adapté de l'allemand. En annexe, 23 illustrations commentées par Robert Faurisson, 1986, 520 pages.	150,00

Adressez vos commandes directement à La Vieille Taupe
(Paiement joint à la commande)

Édition LA VIEILLE TAUPE

B.P. 9805, 75224 Paris Cedex 05

« En visite en Allemagne, j'ai vécu avec une grande émotion la discussion relative à *Holocaust*. J'ai réussi à cette époque-là à échapper à l'enfer des années terribles. Le temps que j'ai passé à Buchenwald et à Auschwitz reste gravé dans ma mémoire d'une manière indélébile. Au cours de près de trois années de détention, j'ai vu l'homme à son stade primitif : la démesure d'hommes, qui détenaient un pouvoir sur des hommes jusqu'à la brutalité folle ; mais aussi les trésors de tolérance et la grande âme de mon peuple. **Comme la vérité est indivisible, je dois dire également qu'en ces temps difficiles j'ai reçu de beaucoup d'Allemands aide et réconfort** et que je n'ai ni vu ni entendu parler de chambres à gaz, mais que je n'ai appris leur existence qu'après ma libération. Sur ces sujets, je suis comme beaucoup d'Allemands, et je comprends donc le doute si souvent exprimé maintenant et j'estime qu'il est important que soit fait un examen complet par des gens qui n'ont pas participé du tout à ces événements ; car **seule la vérité peut nous aider à parvenir à un accord, entre nous — maintenant — et dans les générations futures.** »

Esther GROSSMANN
Holon (Israël)

Les passages gras ont été soulignés par l'auteur